



Strasbourg, le 8 novembre 2021

# COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

---

## LISTE DE DÉCISIONS

### Réunion du Bureau

**Copenhague (Danemark), 4-5 novembre 2021**

Ouverture à 13h, jeudi  
Clôture vers 17h, vendredi

---

Le Bureau, réuni les 4 et 5 novembre 2021, sous la présidence de M. Jesper Hjortenberg (Danemark), a décidé :

**1. Ouverture de la réunion par M. Jesper Hjortenberg, président du CDPC**

- de prendre note des remarques liminaires du président du CDPC, M. Jesper Hjortenberg, qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et au Secrétariat après de longs mois de travail en ligne au cours des deux dernières années ;
- de remercier M. Hjortenberg pour l'invitation du Bureau à Copenhague et sa chaleureuse hospitalité ;

**2. Adoption du projet d'ordre du jour**

- d'adopter l'ordre du jour ;

### **3. Informations fournies par le président, les membres du Bureau du CDPC et le Secrétariat**

- de reconnaître que, malgré les circonstances particulières dues à la covid-19, le CDPC a obtenu un certain nombre de résultats significatifs et que d'autres activités importantes sont bien avancées, telles que les travaux sur l'IA, l'environnement, les droits des victimes et le Parquet européen ;
- de prendre note des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, secrétaire du CDPC, sur les évolutions récentes au sein du Conseil de l'Europe, notamment sur les aspects organisationnels du travail. Cette année, seules deux réunions (du Groupe de travail sur la protection des témoins et des collaborateurs de justice et du groupe de travail du PC-CP) ont eu lieu sous une forme hybride. Il informe également le Bureau que les convocations pour la réunion plénière du CDPC, qui se tiendra en décembre, seront envoyées immédiatement après la réunion du Bureau et que les membres du CDPC seront invités à choisir entre venir à Strasbourg ou suivre la réunion en ligne ;

### **4. Activités achevées, en cours et futures du CDPC**

#### **a. Projet de mandat du CDPC (2022-2025)**

- de prendre note du fait que l'adoption du mandat du CDPC pour 2022-2025 est prévue à la réunion du CM qui aura lieu du 23 au 25 novembre 2021. Conformément à la nouvelle planification en quatre ans, le mandat peut être ajusté après les deux premières années en cas de changements dans les priorités ;
- de discuter des méthodes de travail du CDPC et de déterminer s'il y a lieu de les modifier, et de convenir que les séances plénières du CDPC en présentiel devraient rester la règle, car les réunions en ligne représentent un défi pour les délégations quant à leur pleine participation aux débats, leur travail en réseau avec les collègues, l'expression de leurs avis et leur prise de décision (adoption d'instruments juridiques, élections, etc.). Les réunions physiques pourraient être complétées par des réunions en ligne, le cas échéant, mais de préférence dans un format plus restreint (groupes de rédaction ou de travail), où les discussions et les travaux en général peuvent être mieux organisés ;

#### **b. Plan d'action sur le trafic de migrants**

- de débattre de la voie à suivre en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants, la date et les modalités de lancement des premières mesures ;
- de décider qu'en dépit de la situation sanitaire, la mise en œuvre devrait commencer l'année prochaine (par le point n° 1 du plan d'action « Faire face aux difficultés rencontrées aux niveaux de l'enquête, des poursuites et de la procédure judiciaire dans les affaires liées au trafic de migrants ») ;
- d'établir un lien avec l'UE, étant donné qu'un projet très vaste en la matière a également commencé à son niveau et qu'il est nécessaire de coordonner les actions ;

### **c. Protection des témoins et des collaborateurs de justice**

- de prendre acte des informations fournies par M. Jesper Hjortenber, président du Groupe de travail sur la protection des témoins et des collaborateurs de justice (CDPC-PWCJ), et de féliciter le groupe pour son excellent travail de finalisation du projet de recommandation et de son projet d'exposé des motifs ;
- à la suite de la demande du CM en faveur de textes plus concis, de raccourcir certains paragraphes de l'exposé des motifs ;
- d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion plénière du CDPC qui se tiendra en décembre 2021 en vue de l'approbation de ces deux textes et de la transmission de la recommandation au CM pour adoption ;

### **5. Crimes de haine**

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat selon lesquelles la première réunion du Groupe de travail conjoint du CDPC/ADI/PC-CH devrait avoir lieu au début de l'année prochaine ;

### **6. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)**

- de prendre note des informations fournies par Mme Ilna Taneva, secrétaire du PC-CP, concernant la réunion du groupe de travail du PC-CP qui s'est tenue les 18 et 19 septembre 2021 à Madère en préparation de la 26<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (20 et 21 septembre 2021), où les documents de travail sur la santé mentale et l'intelligence artificielle [Voir Docs. PC-CP(2021)8Rev et PC-CP(2021)9rev] ont été examinés ;
- de noter que les membres du groupe de travail du PC-CP ont convenu, lors de la réunion ci-dessus, que le président et le vice-président échangeraient leurs fonctions afin de leur permettre de rester au Comité pour les deux prochaines années et d'assurer la continuité des travaux en cours menés par le PC-CP, étant donné qu'en raison de la pandémie de la covid-19, le groupe de travail du PC-CP n'a tenu qu'une seule réunion en présentiel pendant sa présidence ;
- de noter que le PC-CP tiendra sa réunion plénière les 22 et 23 novembre 2021 (selon le format habituel), qui débutera par une demi-journée de commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa création ;

#### **a. 26<sup>e</sup> Conférence des Directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (CDPPS) « Prendre l'avantage sur la pandémie » (20-21 septembre 2021, Madère, Portugal)**

- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'excellente organisation de la Conférence, à laquelle ont participé plus de 120 personnes, dont plus de 80 en présentiel, et qui a été ouverte par le ministre portugais de la Justice ;
- de prendre note qu'un document d'information distinct sera à l'ordre du jour de la réunion plénière du CDPC concernant cette conférence ;

#### **b. Éléments d'information**

- de prendre note que, dans le cadre du troisième projet cofinancé par l'UE et le Conseil de l'Europe (« SPACE et les mécanismes nationaux de prévention ») : JUST-COO-

COEU-AG-2018), qui s'est achevé le 30 septembre 2021, les actes des deux conférences tenues en ligne ont été rassemblés, traités et publiés par l'équipe SPACE de l'Université de Lausanne, à savoir :

- *Évaluer la cybercriminalité à l'ère de la covid-19 (Actes de la conférence du 29-30 octobre 2020) ;*
- *Trois décennies de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale en Europe (Actes de la conférence du 22-23 mars 2021) ;*

## **7. Intelligence artificielle et droit pénal**

- de prendre note des informations fournies par le président du Comité de rédaction pour l'élaboration d'un instrument relatif à l'intelligence artificielle et au droit pénal (CDPC-AICL), M. Hjortenbergh, concernant la première réunion qui aura lieu les 15 et 16 novembre et à laquelle le président du CAHAI sera également invité ;
- de prendre note qu'une deuxième réunion est prévue au début de 2022 ;

## **8. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)**

- de prendre note de la liste des décisions de la 30<sup>e</sup> réunion du PC-OC Mod (16-17 mars) et du projet d'ordre du jour de la 80<sup>e</sup> réunion plénière du PC-OC (22-23 novembre 2021) ;
- de prendre note des informations fournies par Mme Anita van de Kar, secrétaire du PC-OC, concernant les résultats des discussions tenues au cours de la réunion de mai du PC-OC Mod sur les éléments éventuels d'un protocole d'amendement concernant la coopération avec le Parquet européen, à savoir qu'il pourrait être préférable d'élaborer un traité autonome plutôt qu'un protocole ;
- de prendre note du fait que, lors de la prochaine réunion plénière du PC-OC, le Bureau des traités sera invité à participer à la réunion pour donner son avis sur cette question ;
- de charger le PC-OC de s'enquérir auprès des délégations nationales de la nécessité pressante d'un instrument juridique officialisant la situation actuelle des déclarations unilatérales. Si tel est le cas, d'expliquer s'il conviendrait d'élaborer plutôt un protocole additionnel à la Convention ou un instrument autonome ;

## **9. Environnement et droit pénal**

- de prendre note des informations fournies par M. Thomas Grégoire, président du Groupe de travail sur l'environnement et le droit pénal (CDPC-EC), concernant les résultats des délibérations de la troisième réunion du groupe de travail, qui s'est tenue en ligne le 7 octobre 2021 ;
- de prendre note des discussions qui ont eu lieu à propos de l'avant-projet de l'étude de faisabilité concernant une éventuelle nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le biais du droit pénal, préparé par l'experte scientifique, Mme la Professeure Véronique Jaworski [Doc. CDPC(2021)9], ainsi que des informations selon lesquelles la prochaine réunion du groupe de travail est prévue au début de 2022, où une nouvelle version révisée de l'étude de faisabilité sera examinée ;

## **10. Droits des victimes**

- à la suite de la décision prise à sa 79<sup>e</sup> réunion par le CDPC de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une recommandation traitant des droits des victimes, en tenant compte des droits et de la situation des auteurs d'infractions et des autres parties à la procédure pénale, de noter qu'à ce jour, 16 États ont nommé des experts pour ce groupe de travail ;

- de prendre note que la première réunion de ce groupe de travail est prévue pour janvier 2022 ;

#### **11. Redynamiser les travaux du Conseil de l'Europe en matière de justice pénale, notamment en ce qui concerne les articles 5 et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Proposition du Royaume-Uni**

- d'examiner l'avant-projet de proposition de déclaration du Comité des Ministres sur la nécessité de redynamiser les travaux du Conseil de l'Europe en matière de justice pénale, en mettant l'accent sur les droits procéduraux au titre des articles 5 et 6, élaboré par la délégation du Royaume-Uni ;
- de décider de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion plénière pour examen et approbation éventuelle ;

#### **12. Elections**

- de noter que Mme Annie Devos sera la prochaine vice-présidente du PC-CP et Mme Nadya Radkovska la prochaine présidente (voir point 6 ci-dessus) ;
- de noter, par conséquent, que trois nouveaux membres du groupe de travail du PC-CP seront prochainement élus [Doc PC-CP(2021)13] et de charger le Secrétariat d'envoyer une demande aux délégations du CDPC afin qu'elles proposent des candidats éventuels ;
- de discuter des prochaines élections du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) du CDPC et de trois nouveaux membres du Bureau du CDPC [Doc CDPC (2021) 4] ;
- de noter que Mme Katariina Jahkola, actuelle vice-présidente du CDPC, se dit prête à en devenir la prochaine présidente et que M. Thomas Grégoire, membre du Bureau du CDPC, se propose d'être le prochain vice-président du CDPC ;

#### **13. Points d'information**

- de prendre acte des conclusions des événements organisés par la présidence hongroise du Conseil de l'Europe : la Conférence des ministres de la Justice « Technologie numérique et intelligence artificielle - Nouveaux défis pour la justice en Europe », qui a eu lieu le 5 octobre 2021 à Gödöllő, en Hongrie, ainsi que la table ronde d'experts de haut niveau sur les nouveaux moyens de communication pour la coopération internationale en matière pénale, qui s'est tenue en ligne le 4 octobre 2021 : <https://rm.coe.int/conclusions-of-the-hungarian-coe-presidency-/1680a40ebe>
- de prendre note des informations relatives aux priorités de la future présidence italienne du Comité des Ministres, à savoir les travaux de la Cour européenne des droits de l'homme, la protection des droits de l'homme, la violence à l'égard des femmes et les deux activités connexes liées au domaine d'activité du CDPC, à savoir la conférence à haut niveau des procureurs à Palerme, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire des assassinats des juges Falcone et Borsellino (mai et juillet 1992) et la Conférence des ministres de la Justice « Criminalité et justice pénale - Le rôle de la justice réparatrice en Europe » (13-14 décembre 2021, Venise, Italie) ;
- de noter que, dans le cadre des préparatifs de cette dernière conférence, une réunion de hauts fonctionnaires des ministères de la Justice s'est tenue à Côme (Italie) du 12 au 13 octobre 2021 ;

**14. Dates des prochaines réunions**

- de décider que sa prochaine réunion plénière, qui se tiendra sous une forme hybride, commencera le 7 décembre dans l'après-midi et se poursuivra jusqu'au 9 décembre à l'heure du déjeuner ;
- d'exprimer l'espoir que les délégations y assisteront en présentiel afin de faciliter les discussions et la prise de décisions, notamment pour ce qui concerne les élections à venir ;
- de décider que la prochaine réunion du Bureau aura lieu en mars 2022.